

# SNTRS Informations

**Bulletin de Liaison**

**du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - CGT**

Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : mensuelle - C.P. n°0904S05391 -

Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet BtN BP8 94801 VILLEJUIF

Tél. 01 49 58 35 85 — Télécopie 01.49 58 35 33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°3

Mercredi 14 Mars 2001

7,00fr.

# INSERM INFOS

1) <i>Edito (J KISTER). AG des Sections INSERM SNTRS (RTT, précarité, statuts)</i>	2
2) <i>Lettre du SNTRS CGT au nouveau DG INSERM</i>	3-4
3) <i>Compte Rendu du CTPC du 27 Février 2001 (D LAGRANGE, J KISTER)</i>	5
<i>Annexes : Organigramme DRH- Nouvelles BAP(projets)</i>	6-7
4) <i>Compte Rendu du CCHS du 30 janvier 2001 (J KISTER)</i>	8
5) <i>Compte Rendu du CNAS du CAES Janvier 2001 (D HENZEL)</i>	9
6) <i>Action des élus C et B en CSS (M LONGUET) – Lettre Intersyndicale au Nouveau DG INSERM</i>	10
7) <i>CAP INSERM 2001 : Analyse du 1<sup>er</sup> tour. Candidatures pour le 2<sup>ème</sup> tour (CR, AJT, AGT, AJA)</i>	11-12
<i>- Résultats et liste des élus SNTRS CGT du premier tour</i>	13
<i>- AFFICHE en encart</i>	
8) <i>Tract et Pétition SNTRS CGT INSERM sur la RTT</i>	14-15
<i>-Tract FERC sur l'action du 27 mars 2001 sur RTT, Statuts, Précarité (CTPM)</i>	16-17
9) <i>Licenciement IE stagiaire (Département de la Valorisation) :</i>	
<i>- Tract intersyndical des élus en CAP AVANT la CAP de Licenciement</i>	18
<i>- Tract du SNTRS CGT APRES la CAP de Licenciement</i>	19
10) <i>CR « Groupe de travail » DRH-Syndicats sur les concours externes ITA du 5 mars 2001</i>	20.-21
11) <i>Communiqué confédéral de la CGT sur le Brevetage du Vivant du 16 février 2001</i>	22
12) <i>Pétition « contre le Brevetage du vivant »</i>	23
13) <i>Action Fonction Publique sur les SALAIRES du 22 mars 2001</i>	24

**RESERVEZ DES MAINTENANT CES DATES !!**

**Bureau de la Section Nationale INSERM du SNTRS CGT**  
**VENDREDI 30 MARS 2001**  
*De 9H à 13H (Tolbiac)*

**Réunion des Elus SNTRS CGT en CSS INSERM**  
**VENDREDI 30 MARS 2001**  
*De 14H à 17H (Tolbiac)*

**Commission Exécutive de la Section Nationale INSERM du SNTRS CGT**  
**VENDREDI 13 AVRIL 2001**  
*De 9H à 17H (Bicêtre)*

**NOUVEAU : le Site WEB du SNTRS-CGT a changé !! <http://www.sntrs.net/>**

## EDITO :

*Après le succès des listes SNTRS CGT au premier tour des CAP INSERM :*

*Plus que jamais, Débattre, Agir (RTT, Précarité, Salaires)*

*et Vote SNTRS CGT au second tour (CR, AGT, AJT, AJA) !!*

Les électeurs du premier tour des CAP INSERM ont placé le **SNTRS CGT en tête** aussi bien **chez les ITA**, où nous renforçons notre première place avec plus de 40 % des suffrages, que **sur l'ensemble des personnels ITA et Chercheurs** (avec un bon score de 7% chez les DR pour une première présentation), ce qui est une première à l'INSERM ! Résultats à confirmer au second tour pour les 4 CAP restantes et dans lesquelles le SNTRS CGT présente partout des candidats.

Ces résultats sont bien le fruit des efforts de tous nos militants aussi bien dans l'action au siège et dans les ADR que dans l'action quotidienne de tous nos élus ! Pour autant, ce succès nous donne **des responsabilités importantes** vis à vis des personnels de l'INSERM qui attendent beaucoup de notre syndicat ! Nous ne devons pas les décevoir, en particulier en **les informant sur la RTT, en leur proposant la pétition SNTRS CGT et en préparant la journée d'action de la FERC du 27 mars 2001 !!**

L'action est aussi à l'ordre du jour pour **l'amélioration de nos salaires** avec **l'action nationale du 22 mars 2001** à l'appel de toutes les fédérations de fonctionnaires.

Mais il est évident que cette mobilisation nécessite des personnels de l'INSERM pour une véritable RTT avec création d'emplois, pour la résorption de la précarité et pour l'amélioration de nos conditions de travail passe par un **renforcement du SNTRS CGT** : il faut vraiment s'adresser à tous nos collègues pour **leur proposer de rejoindre la CGT**, pas pour elle-même, mais comme **outil pour se faire entendre**. En effet, le syndicat n'est ni une « annexe » de l'administration, ni un « cabinet d'expert » !!

Le résultats des CAP montre l'étendue de nos possibilités, **encore faut-il poser la question ?**

Le 11 mars 2001

**Jean KISTER**

AG Section INSERM 2001	
DATE	Section
19-janv-01	Genoble
19-janv-01	St-Louis-Bichat
25-janv-01	Bicêtre
05-févr-01	Cochin
09-févr-01	Toulouse
09-févr-01	Lyon
09-févr-01	Marseille-Luminy
09-févr-01	Marseille-Nord
12-févr-01	Lille
15-févr-01	Siège Tolbiac
20-févr-01	Necker
08-mars-01	Montpellier (INSERM)
08-mars-01	Montpellier (Univ Montp II)
13-mars-01	Villejuif

**SNTRS**



---

# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

---

7, rue Guy Môquet - Bâtiment N - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex  
Tél. : 01.49.58.35.85 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrs-cgt-bn@vif.cnrs.fr

**SECTION NATIONALE INSERM**

Villejuif, le 8 mars 2001

**Monsieur Christian BRECHOT**  
Directeur Général de l'INSERM  
101 rue de Tolbiac  
75654 PARIS Cedex 13

Monsieur le Directeur Général,

En tant que syndicat, nous vous accueillons sans état d'âme, dans le respect de votre fonction, et en espérant pouvoir, sous votre mandature, jouer pleinement notre rôle de défenseur des personnels. Cependant, nous ne limitons pas ce rôle à la seule défense directe des personnels, nous prétendons être une force de propositions pour tout ce qui concerne l'INSERM et la Recherche. Les résultats aux CAP (encore partiels) permettent d'extrapoler que la CGT, à l'INSERM, sera le syndicat largement le plus représentatif chez les ITA et peut-être également tout corps confondus, ce qui nous confère une responsabilité particulière. Les points que nous voulons aborder avec vous sont développés, de manière non exhaustive, ci-dessous.

#### **ITA et fonctions techniques.**

Nous avons lu attentivement votre lettre de présentation qui, bien entendu, ne peut être exhaustive, mais nous constatons d'emblée que les ITA n'apparaissent qu'en codicille de votre exposé. Dans un précédent rapport de conjoncture et de prospective, il était affirmé que le progrès scientifique était autant dû à la progression du front des connaissances qu'aux avancées technologiques. La maîtrise technologique est donc vitale pour l'organisme, mais comment peut-elle se déployer avec des corps techniques en mal de reconnaissance depuis une décennie ? Pour nous, les carrières, les recrutements, les salaires ne sont pas des priorités secondes dont on peut reporter le traitement à demain. Il ne faut pas perpétuer le discours récurrent de votre prédécesseur, "cette année je ne peux rien faire, on verra l'année prochaine". Nous attirons également votre attention sur la situation désastreuse, en termes de conditions de travail et de gestion des ressources humaines, des personnels administratifs et techniques de l'Administration Centrale de l'INSERM.

... / ...

### **La Démocratie dans l'entreprise Recherche.**

Nous sommes en accord, aux réserves faites ci-dessus, avec certaines de vos analyses :

- la qualité du rapport de conjoncture et de prospective produit par les instances représentatives,
- le très fort potentiel scientifique de l'organisme,
- le renforcement nécessaire des structures de bases et les avantages du "modèle français",
- la limitation des actions incitatrices,
- le rôle structurant des IFR,
- la nécessaire transparence des modalités d'évaluation, ...

Mais nous voulons attirer votre attention sur un point qui nous paraît central et qui fait partie du "modèle français", la Démocratie dans "l'entreprise recherche" qui n'est pas une remise en cause du pouvoir de décision mais tout simplement la participation active du plus grand nombre à la Vie de l'organisme. Il nous a semblé que cette Démocratie était devenue indésirable pour la précédente direction. C'est pourtant, cette Démocratie et la qualité des personnels scientifiques, selon vos termes, qui nous lèguent un organisme à fort potentiel, et ce malgré des investissements en matière de recherche, dans notre domaine, assez faibles en regard de ceux de nos partenaires. Vous connaissez les chiffres : 3 milliards de Francs pour l'INSERM, 10 Milliards de Francs pour les sciences du vivant (y compris 1,3 milliards de Francs provenant des associations) à comparer par exemple aux 19 Milliards de \$ des seuls NIH. C'est pourquoi, aller dans le sens de l'efficacité c'est restaurer la démocratie et l'améliorer et cela passe également par l'obtention de moyens suffisants. En parlant d'évaluation, vous dites : " il n'y a pas de bonnes solutions" ; nous ne sommes pas d'accord avec cette assertion et les faits le prouvent, car la qualité de notre évaluation est reconnue. Mais nous ne sommes pas naïfs, il n'y a pas de "solution parfaite" mais on peut tendre, par une réflexion constante, à améliorer son efficacité et sa transparence par la participation du plus grand nombre et donc avec plus de Démocratie ; une Démocratie élargie à certaines composantes de la société quand cette dernière est concernée par les applications de la recherche. C'est pourquoi nous sommes contre le dessaisissement des instances scientifiques par des comités ad hoc qui augmentent l'influence des lobbies tout en privilégiant les thèses à la mode. Par contre, ne faudrait-il pas mettre toute une logistique au service de l'évaluation et notamment une capacité de saisine de l'expertise collective par les instances scientifiques. Faisons preuve d'imagination, mais dans le bon sens. Les actions incitatrices doivent rester sous le contrôle des instances scientifiques afin qu'elles puissent maîtriser toutes les composantes de la politique scientifique. Notre raisonnement s'étend à toutes les structures de l'INSERM qui gagneraient à améliorer leur vie démocratique et donc leur efficacité, notamment les IFR.

### **L'Éthique et le débat sur la brevetabilité du vivant.**

Il nous semble également que les questions d'Éthique ne sont pas secondaires, au moment où la communauté internationale s'interroge sur la brevetabilité du vivant. A notre connaissance, aucun débat structuré n'a encore eu lieu à l'INSERM sur ce problème, malgré l'installation d'un comité d'Éthique (à moins que ce débat soit resté confidentiel), alors que notre organisme est en première ligne. Le département de la valorisation semble mener indépendamment sa politique au mépris de la Loi française. Il nous semble que la communauté scientifique de l'INSERM devrait être partie prenante du débat national avec toute la clarté qui s'impose. Dans ce débat capital, le Directeur Général peut-il être porteur d'un point de vue différent de celui de la Communauté Scientifique de l'INSERM et tolérer une sorte de laisser faire?

Bien d'autres problèmes restent à aborder : la gestion des ressources humaines, la politique scientifique, les structures opérationnelles de la recherche, les retraites, la RTT, la mobilité ... c'est pourquoi nous répondons avec intérêt à votre initiative d'entrevue le 4 avril prochain, pour prendre contact et faire un large tour d'horizon : revendications immédiates, et propositions pour l'avenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos sentiments respectueux.

Pour le SNTRS-CGT,  
Jean-Pierre BAZIN

## Compte-rendu du CTPC INSERM du 21 Février 2001

### Représentants SNTRS CGT : Jean KISTER, Dominique LAGRANGE

#### Ordre du jour : Plan de formation Réorganisation du DISC et du DRH.

##### I – Présentation du Nouveau DG : Christian BRECHOT

Le nouveau DG, M. Brechot a assisté à tout le CTPC. Il a commencé par se présenter et nous a exposé ses options (en trois points : 1) **équilibre recherche clinique et recherche fondamentale**, aide à la **structuration- nouveaux partenariats, communication interne et externe**), les mêmes que celles contenues dans le message qu'il voulait directement envoyer à tous les personnels mais n'en ayant pas eu la possibilité technique, l'a fait par l'intermédiaire des AD et des Directeurs. Sur la multitude d'**Appels d'Offres** laissées par son prédécesseur, le nouveau DG a annoncé qu'il verrait au cas par cas : il gardera celles qui marchent bien, les « douteuses » seront arrêtées, cela à partir d'un état des lieux fait par un groupe d'experts issus des CSS-ICSS et du CS et avec quelques experts européens.

Il a insisté sur la nécessaire communication interne et externe ce qui nous a permis d'intervenir pour signaler que la communication commençait d'abord par le respect et **nous avons critiqué les conditions de travail de ce CTPC**, comme des précédents, avec des textes arrivés quelques jours avant la réunion avec pour conséquence le manque de temps pour une analyse collective en particulier sur les textes de réorganisation des départements du siège.

##### II – Plan de Formation Permanente 2001

Les 2 aspects de la formation permanente nous ont été présentés par N Terrien et AM Laffaye pour les ateliers. L'INSERM compte organiser de nouveau des stages « nouveaux entrants », ce qui s'est déjà fait. Une discussion s'est engagée favorablement afin de prévoir des possibilités de vacations en remplacement des agents des animaleries ou laveries afin qu'ils puissent réellement participer à des formations.

Nous avons fait remarquer l'absence de référence aux demandes individuelles dans ce projet de plan, mais on nous a répondu qu'il était un complément du plan triennal qui lui y fait mention. Dont acte.

Aucun point ne nous ayant semblé négatif, **nous avons voté pour, ainsi que l'ensemble des autres syndicats.**

Sur les autres points (DRH, DICS) ce ne fut pas la même chose, **nous avons décidé de refuser de voter eu égard à la manière dont cette réorganisation se fait** (absence de concertation avec les personnels du siège, documents envoyés tardivement, voir remis sur la table le jour du CTPC !!).

##### III – Réorganisation du DISC

Pour le DISC –**Département de l'Information Scientifique et de la Communication-** le SNCS nous a suivis (refus de vote), les autres (SGEN, SNIRS, CFTC) se sont abstenus : **la décision a donc été votée sans les voix des représentants syndicaux!** Le SGEN a reproché l'absence d'un organigramme. Le SNCS a déploré la fermeture du service commun N°6 du Vésinet (infographisme). L'organisation

« proposée » est celle présentée dans la plaquette que l'INSERM vient d'envoyer dans les unités. Nous n'avions pas de commentaires. Pour la fonction information – communication en AD, elle est reconnue nécessaire et un appel d'offre, en mobilité interne, va être lancé avec, comme pour les Responsables Ressources Humaines, un jury de sélection.

##### IV – Réorganisation de la DRH

Pour le **Département des Ressources Humaines**, un regroupement des bureaux en 5 structures opérationnelles est proposé avec des structures transversales (voir organigramme ci joint). Mme Pierre, nouveau directeur de ce département, a insisté sur la concertation qu'elle avait mise en place depuis son arrivée, mais en fait elle a fait de l'information ; mais son discours a certainement dû convaincre **les autres syndicats (SGEN, SNCS, SNIRS) qui ont voté pour**, à l'exception de la CFTC (abstention) ; (SNTRS refus de vote).

Dans le projet, nous avons noté qu'il manquait un responsable ressources humaines pour les agents du siège, en plus de ce qui est prévu pour les cadres administratifs. Mme Pierre en a parlé dans sa présentation orale, à suivre.

Un point a été fait sur les modifications des BAP. Le **ministère** souhaite les homogénéiser dans les différents organismes et l'université. Il propose **8 BAP** (cf liste ci-jointe) et une liste exhaustive des fonctions réparties par familles professionnelles et des emplois type par niveaux.

Il a été précisé que les concours internes pourront être organiser en regroupant des BAP.

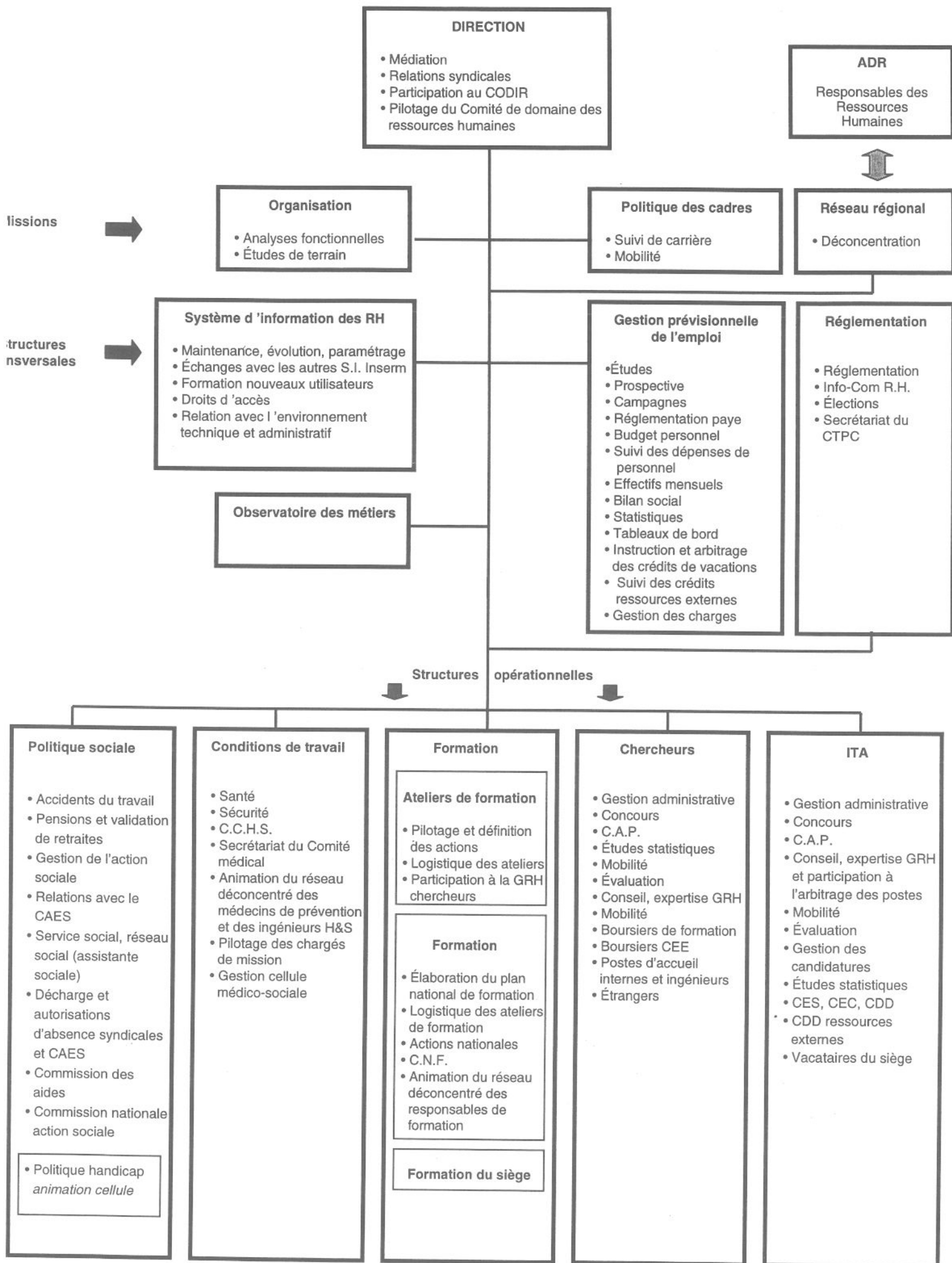
La répartition des agents dans les BAP devrait se faire par les responsables ressources humaines .

##### V – Questions diverses : Rôle des élus C et B en CSS

En questions diverses nous avons abordé le problème des élus C et B dans les jurys de concours chercheurs des CSS. Nous avons insisté sur le vote très majoritaire des CSS-ICSS-CS en faveur de notre motion, sur le fait que ce que l'on demande n'est pas incompatible avec les textes actuels (présence passive seulement aux jurys chercheurs) et que cela se faisait déjà dans certaines sections du CN du CNRS (ce que ne crois pas Douchin !!). De plus nous avons dit qu'il y avait urgence à prendre une décision avant la session de printemps des CSS 2001 !! M. Brechot a indiqué qu'il était très sensible sur ce point, étant élu à la CSS 8, mais qu'il devait étudier les possibilités juridiques. Selon lui, la seule incertitude est la possibilité réelle de le faire sans mettre en cause la validité des concours, et là, manifestement mal à l'aise, il se retourne vers Douchin, lequel Douchin, bien entendu, a refait (mais en beaucoup plus cool) son speech sur: on ne peut pas le faire because texte décret et donc concours illégal !! Le DG nous demande donc de nous retourner vers le Ministère !!! Voir initiative intersyndicale des élus C et B : lettre au DG e démarche vers le cabinet du Ministère de la Recherche.

CR rédigé par J KISTER et D LAGRANGE.

# L'organisation du DRH au 1er mars 2001



# Les BAF

- Sciences de l'ingénieur et technologies industrielles
- Sciences de l'ingénieur et technologies industrielles
- Sciences de l'ingénieur et technologies industrielles
- *Sciences humaines et sociales*
- *Informatique et calcul scientifique*
- Documentation Edition Communication
- Patrimoine Prévention Logistique
- Gestion scientifique et technique (LEPST/LEPSCP)

Représentants SNTRS-CGT présents : Jean KISTER, Sylvaine LABAUME, Patrick ROBERT.

Le CCHS est présidé par le Secrétaire Général, Président du CCHS, Mr DOUCHIN. A noter l'absence de représentants du SNIRS et de la Chef du Bureau des Conditions de Travail (BCT) malade.

En préalable du CCHS, les représentants syndicaux ont indiqué qu'ils étaient aujourd'hui en grève comme leurs collègues de la Fonction Publique pour une meilleure revalorisation salariale.

#### 1- Relevé de délibération du CCHS du 26 octobre 2000 (le PV sera adopté plus tard car pas prêt)

Un débat sur les libéralités s'est engagé suite à une remarque de J KISTER au sujet de l'affaire des « singes de Jouy » abordée lors du CCHS du 26/10/2000. Mr DOUCHIN a réaffirmé « qu'il y a respect du droit quand la Direction Générale de l'INSERM dit que les problèmes de sécurité impliquant des personnes sous libéralités ne concernent pas l'institut ! ». Il précise que c'est à l'individu concerné de prendre une assurance responsabilité civile et que si cela n'est pas le cas alors c'est le Directeur d'Unité qui serait responsable de laisser travailler quelqu'un sans assurance (et dans ce cas, l'INSERM n'interviendrait pas pour le défendre !). Une note d'information sera envoyée pour informer les DU de la réglementation (RQ : cette note a bien été envoyée depuis ce CCHS).

#### 2- Présentation de Madame PIERRE, « nouvelle » DRH

Mr DOUCHIN a demandé à F PIERRE de se présenter aux membres du CCHS, ce qui n'avait pas pu se faire avant, bien que celle-ci « sévit » à l'INSERM depuis plusieurs mois !! Juste quelques déclarations à noter :

Pour la DRH, l'INSERM est « une belle maison qui a tendance à se vivre comme une petite maison ». Elle souhaite « être au plus près des gens ». Elle a annoncé 3 objectifs de la DRH : 1) les prestations et le service, 2) la réactivité, 3) le respect de l'humain.

*Ces belles déclarations sont à juger à partir de la pratique de la DRH : quelle hypocrisie !! Voir dans ce numéro le bilan des « groupes de travail » avec les syndicats qui sont en fait une mascarade de dialogue social ainsi que le récent licenciement au Département de la Valorisation qui est un exemple de la notion très particulière du « respect de l'humain » de la DRH !!*

#### 3- Suite de l'affaire de l'animalerie de Jouy

Après l'avis de la mission d'expertise mise en place par la direction de l'INSERM en décembre 2000, les 76 singes séropositifs au virus de l'HERPES B ont donc été euthanasiés juste avant les vacances de Noël. Un bilan sérologique est en cours sur les 41 singes séronégatifs restants à Jouy. Selon les résultats, une décision de reprendre les expérimentations sera éventuellement prise en commun par l'INSERM et l'INRA. Tout nouveau cas de sérologie positive fera l'objet d'une euthanasie. Une réunion d'information entre les médecins préventeurs, les Directeurs des unités utilisatrices et l'administration de l'INSERM a eu lieu le 11 janvier 2001 (on peut se demander pourquoi seuls les Directeurs ont été conviés à cette réunion et pas les personnels travaillant directement sur les singes ou sur des prélèvements, chercheurs, ingénieurs et techniciens ?). Une enquête interne à l'INSERM est en cours pour savoir si des prélèvements antérieurs sur des singes séropositifs sont encore présents dans les labos (congélateurs).

J KISTER rappelle les nombreuses démarches

communes du SNTRS CGT INSERM et de la CGT INRA pour exiger l'euthanasie des singes séropositifs avec le soucis premier de protéger les personnels de cette animalerie et les utilisateurs. Il se félicite donc que cela a pu être fait même si beaucoup de temps (plusieurs mois) ont été perdus ! Il demande que les membres du CCHS aient transmission du rapport du comité d'expertise (accord de principe de DOUCHIN ... mais un mois et demi après nous n'avons toujours rien reçu !!) et que la décision de reprise des expérimentations sur les singes restants soit prise après débat et avis du CCHS.

Mr DOUCHIN précise que l'avenir de cette animalerie de Jouy est très précaire du fait que l'INRA souhaite la fermer. Un projet d'animalerie de type P3 est en cours en Ile de France, courant 2002 au plus tard.

Un débat s'est ensuite instauré sur l'installation d'animaleries dans les unités INSERM, classiques ou transgéniques. Sur ce sujet, Mr DOUCHIN a fermement indiqué que l'on ne pouvait pas faire des animaleries transgéniques partout mais qu'il fallait faire un réseau national d'animaleries bien équipées, et ce avec des partenariats avec les universités et les hôpitaux. Il précise que l'INSERM est l'objet de nombreuses visites d'inspections inopinées des animaleries avec huissier pouvant donner lieu à des procédures judiciaires. Il est donc impératif que toute animalerie dans une structure INSERM soit répertoriée et conforme. Un effort financier important de l'INSERM a été fait pour les animaleries transgéniques en 2000-2001. Mr DOUCHIN est très ferme sur l'existence d'animaleries « sauvages » non déclarées ou acceptant des animaux pour lesquels il n'y a pas eu d'agrément : dans ces cas les directeurs et les chercheurs seront directement responsables en cas de contrôles judiciaires ou d'accidents !

#### 4- Enquête ARTT

Dans le cadre de l'ARTT, le Ministère a demandé aux Directions des EPST un état des lieux des situations de sujétions et d'astreintes. Un questionnaire a donc été envoyé à toutes les unités par les ADR. Les résultats montrent qu'en fait, il n'y a aucune situation d'astreinte permanente à l'INSERM pouvant donner lieu à des compensations sous forme d'indemnités, seulement certaines contraintes (animaleries, cultures de cellules) qui se règlent par des gardes alternées. De ce fait, l'INSERM n'a rien remis au Ministère.

J KISTER a évoqué le problème de la non création d'emplois de compensation à l'application de la Réduction du Temps de Travail, selon le choix du Ministère, particulièrement pour les postes de sécurité comme les animaleries : en fait cela va se traduire par une surcharge de travail pouvant déboucher sur des risques accrus en terme d'Hygiène et de sécurité ! Réponse laconique de Mr DOUCHIN : « no comment » !

Compte rendu rédigé par Jean KISTER.

Le 12 Mars 2001

*\* Je rappelle que dans ce compte rendu de CCHS, ainsi que dans les précédents, je retranscris les propos tenus par les différents intervenants et que mes commentaires personnels sont toujours en italiques !*

Prochain CCHS : le 25 avril 2001

## CAES : SESSION DE JANVIER 2001

Le CNAS de janvier 2000 a été consacré à l'examen global de l'exercice 2000 ainsi qu'au budget prévisionnel réel de 2001. Pourquoi « réel » simplement parce qu'entre la demande et la réalité il y a comme qui dirait des « raccourcis » souvent dessaisissants.

D'abord le passé : nos élus SNTRS CGT ont contribué à convaincre l'ensemble du CNAS d'avoir une politique plus volontariste, plus en accord avec les demandes des agents ce qui n'était pas le cas pour les précédents CNAS. Cela s'est traduit par l'augmentation du nombre des bénéficiaires qui étaient de 4700 en 1997, de 4150 en 1998 et 1999 pour remonter à 4450 en 2000, année où la nouvelle politique a eu un véritable impact. Les augmentations touchent particulièrement les voyages (ouverts maintenant aux familles avec des propositions en périodes scolaires) mais aussi les secteurs vacances famille, SLC, enfance qui a mis en place une politique vers les adolescents.

Pour la première fois, après de nombreux reculs ou stagnations, le budget a été augmenté en pourcentage (0.58% à 0.60%) de la masse salariale mais surtout la masse salariale de référence est maintenant celle de tous les agents payés par l'INSERM et pas seulement les titulaires. Autre nouveauté, le CAES gère maintenant une partie des subventions sociales administratives (garde d'enfants, crèches ...) qui seront maintenant calculées au moyen du quotient social du CAES et non pas par référence à un indice seuil, ce qui est plus juste. D'autre part, cette nouvelle prise en charge nous a permis d'obtenir le paiement du salaire d'un mi-temps pour effectuer ce travail.

Le budget voté pour 2001 est de 8.127.500F soit un excédent de dépenses de 830.500F qui seront pris sur les réserves libres d'utilisation (elles sont évaluées à 1.000.000F). C'est la seconde année de suite où nous sommes obligés de puiser dans ces réserves pour mettre en place une véritable politique sociale, il est évident que le problème du budget se posera bientôt avec plus d'acuité. Vers quels secteurs sont allées ces augmentations ? D'abord vers les voyages dont nous avons favorisé l'ouverture aux familles en faisant des propositions en période scolaire, quantitativement ce sont 31 personnes qui partiront au Brésil (dont plusieurs familles) 77 en Chine et en tout 142 en voyage à option. Dans le secteur « vacances familles » on notera le relèvement des prix plafonds des gîtes et des résidences hôtelières. En enfance, 77 options pour séjours linguistiques et 380 options PVI ont été retenues. La commission SLC présente pour sa part une palette très variée de séjours culturels, sportifs et de randonnées .

Un problème se pose dans le domaine des « prêts solidarité » : nous sommes submergés de demandes liées à la précarisation galopante qui touche le personnel de l'organisme, à l'agression des crédits à la consommation de type « revolving ». Le surendettement devient un phénomène de masse touchant préférentiellement les petites catégories et les précaires.

Malheureusement nous sommes obligés de pallier à l'incurie de l'INSERM en matière de politique sociale : le service handicap a été « déporté » et hors service pendant plusieurs années ; une seule personne s'occupe des problèmes sociaux ayant une réponse administrative et elle fait le maximum. Pour le « reste » il n'y a au siège de l'INSERM qu'une demi- assistante sociale pour 4600 titulaires et quelques milliers de précaires. Cette attitude méprisante envers les agents les plus vulnérables devient insoutenable, nous en avons fait part à la DRH. qui a bien voulu reconnaître la gravité du problème. Elle s'est engagée à mettre en place, dans la cadre de la gestion des ressources humaines, une véritable politique sociale. Si la réalisation tarde trop il sera nécessaire d'entamer une action envers la Direction.

Daniel HENZEL  
Vice-Président CAES INSERM  
SNTRS CGT

## **Point sur la lutte des Elus C et B des CSS à l'INSERM**

Suite au travail des élus C en CSS et à la réunion intersyndicale du 26/02/2001, le SNTRS, avec les autres syndicats, a décidé:

- 1) d'envoyer la lettre suivante au nouveau DG.
- 2) de demander une **entrevue intersyndicale au Ministère**, suite à l'initiative du SGEN (lettre à Mme Srodogora)
- 3) d'appeler à **soutenir nos premiers élus siégeant en commission de printemps:**

### **CSS6 le 6 avril 2001**

Actuellement nous avons des difficultés pour obtenir un rendez-vous rapide du DG.

Le groupe des élus se réunira le 27 mars pour faire le point, en particulier après les blocages de l'administration : Hervé Douchin contre notre participation élargie aux CSS (CR CTPC) et Françoise Pierre au sujet des concours ITA (CR réunion du 5 mars).

**Michèle LONGUET, élue SNTRS CGT à la CSS 3 et à l'ICSS 5**

### **Lettre à Mr BRECHOT, Directeur Général de l'INSERM**

*Le 2 mars 2001*

*Monsieur le Directeur Général,*

*Les membres des instances scientifiques de l'INSERM acquièrent, à travers leurs débats sur les dossiers, une vision globale et commune du champ disciplinaire dont ils ont la charge. Ils définissent les critères qui serviront notamment à la sélection et à l'évaluation dans les domaines tels que le recrutement de chercheurs, les promotions, les examens quadriennaux des Unités de recherche, la création des Unités et des Equipes. L'originalité des instances scientifiques de l'INSERM repose sur le fait que tous les acteurs de la recherche y sont représentés. Cette diversité constitue un gage de qualité et de transparence sur leur fonctionnement. Les membres B et C sont des acteurs à part entière et à ce titre, ils doivent pouvoir assister à tous les débats.*

*En conséquence nous demandons un aménagement qui permette à tous les membres de pouvoir assister aux examens de recrutement et de promotion dont ils sont actuellement exclus.*

*La quasi totalité des membres des commissions scientifiques ont signé la motion présentée par les élus B et C, soit à titre individuel (80%), soit lors du vote en séance plénière (6CSS - 4IC - CS). Nous vous demandons maintenant des directives pour un aménagement souple du fonctionnement des commissions applicable lors de la session de printemps 2001.*

*Nous sollicitons de votre part une entrevue, le plus rapidement possible, avec les représentants syndicaux pour vous présenter l'ensemble des éléments de ce dossier et aborder le fonctionnement général des instances scientifiques.*

*Dans l'attente, nous vous adressons, Monsieur le Directeur Général, nos respectueuses salutations.*

*les Bureaux Nationaux des Syndicats*

*SGEN-CFDT INSERM, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT, CFTC*

### **Lettre à Mme SRODOGORA, Cabinet du Ministre de la Recherche**

*Le 2 mars 2001*

*Madame,*

*Comme convenu, nous vous transmettons les documents dont nous avons parlé, c'est à dire les motions votées par le Conseil Scientifique de l'INSERM et par les Commissions Scientifiques Spécialisées de l'INSERM.*

*Pour un meilleur fonctionnement des instances scientifiques de l'INSERM, nous demandons que tous les membres de ces instances aient la possibilité de bénéficier des mêmes informations et puissent donc assister à tous les débats et délibérations, ceci en respectant bien entendu les règles de vote et de confidentialité.*

*Les syndicats représentatifs des personnels de l'INSERM sont unanimes à formuler cette demande et ont co-signé une lettre adressée au Directeur Général de l'INSERM que nous vous transmettons également.*

*Nous vous demandons, Madame, de bien vouloir oeuvrer auprès de l'administration de l'INSERM pour que cet aménagement soit consenti aux membres des Commissions et Intercommissions afin que ces instances aient la possibilité de travailler plus sereinement avec une meilleure efficacité.*

*Avec nos remerciements pour votre compréhension et dans l'attente de votre soutien, nous vous adressons, Madame, nos respectueuses salutations.*

**CAP INSERM 2001 : Résultats du 1<sup>ER</sup> TOUR*****le SNTRS-CGT en passe de devenir le 1er syndicat à l'INSERM !******Pour les CR, AGT, AJT et AJA (quorum non atteint),  
il faut transformer l'essai  
en VOTANT et en FAISANT VOTER  
pour les listes SNTRS CGT au second tour !!***Le dépouillement du 1<sup>er</sup> tour des élections aux CAP INSERM 2001 a eu lieu les 20 et 21 Février :**Quorum non atteint pour :****CAP 2 (CR) : 48,1%** (soit manque 22 votants) ; **CAP 7 (AJT) : 46,6%** (soit manque 9 votants) ; **CAP 8 (AGT) : 47,6%** (soit manque 3 votants), **CAP 11 (AJA) : 40,4%** (soit manque 11 votants). **Il y aura donc un second tour pour ces 4 CAP** avec bien évidemment des listes SNTRS CGT !!**Calendrier du second tour :**

Dépôt listes : Lundi 5 mars

Commission Electorale (validation listes) : Mardi 6 mars

Vote à partir du 13 Mars jusqu'au **Mardi 17 avril (clôture du scrutin)**

Dépouillement : Jeudi 19 avril et Vendredi 20 avril (Paris pour ADR avec moins de 5 votants/CAP)

Commission électorale : Lundi 23 avril

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour pour les CAP 1 (DR), CAP 3 (IR), CAP 4 (IE), CAP 5 (AI), CAP 6 (TR), CAP 9 (AAR) et CAP 10 (SAR) :****CAP 1 Chercheurs (DR) :****Pour la première fois le SNTRS-CGT présentait une liste chez les Directeurs de Recherche : avec 7% et 28 voix nous faisons un très bon score et donc devenons représentatif chez les DR (plus de 5%).** A noter dans les ADR : 8,9% (21 voix) en Ile de France, 14,3% (3 voix) à Montpellier, 12,5% (2 voix) à Lille. Après ce bon début, il faut confirmer chez les CR (CAP 2) pour le second tour !

Le SNCS-FSU conserve de justesse la majorité (50,5%) mais perd 5,4%. Le SGEN-CFDT gagne 4,4% avec 26,4%. Le SNIRS-CGC perd 6% avec 16,1%. A noter une importante chute de la participation de 11,5% avec 51,1% de votants.

**Pour les CAP ITA :****CAP 3 (IR) : Pour la première fois le SNCS-FSU présentait une liste chez les Ingénieurs de Recherche obtenant 6% des voix.** Malgré cette nouvelle liste, le SNTRS-CGT progresse de 2,3% avec 34,2%. De même le SGEN-CFDT progresse de 2,5% et reste le premier en IR avec 44%. Le SNIRS chute de 10,8% avec 15,8%. A noter une baisse de la participation de 4,7% avec 62,2% de votants.**CAP 4 (IE) : le SNTRS-CGT progresse de 7,8% avec 34,5%. De même le SGEN-CFDT progresse de 5% et reste le premier en IE avec 43,4%. Le SNIRS chute de 8,1% avec 14,3%. La CFTC chute de 4,8% avec 7,8%. A noter une légère baisse de la participation de 0,9% avec 65,6% de votants.****CAP 5 (AI) : le SNTRS-CGT progresse de 8,8% avec 37,2% et devient le premier syndicat chez les AI ! Le SGEN-CFDT chute de 1,9% avec 35,2%. Le SNIRS chute de 3,8% avec 20,1%. La CFTC chute de 3,1% avec 7,5%. A noter une baisse de la participation de 6,4% avec 63,2% de votants.****CAP 6 (TR) : le SNTRS-CGT progresse de 2,6% avec 46,2% et conforte sa première place chez les TR ! Le SGEN-CFDT progresse de 5,3% avec 25,1%. Le SNIRS chute de 7,9% avec 17,7%. La CFTC se maintient avec 11%. A noter une baisse de la participation de 7,4% avec 57% de votants.****CAP 9 (AAR) : le SNTRS-CGT progresse de 6,3% avec 34,9%. Le SGEN-CFDT progresse de 7,7% avec 46,5% et conforte sa première place chez les AAR. Le SNIRS chute de 14% avec 18,6%. A noter une légère baisse de la participation de 0,4% avec 72,6% de votants.****CAP 10 (SAR) : le SNTRS-CGT progresse très fortement de 25,5% avec 53% et devient majoritaire chez les SAR !! Le SGEN-CFDT chute de 5,3% avec 17,2%. Le SNIRS chute de 16,8% avec 12,6% et perd sa première place, se retrouvant même à la dernière place !. La CFTC chute de 3,4% avec 17,2%. A noter une baisse de la participation de 4,4% avec 58,7%**

de votants. Ce très beau résultat est bien évidemment une conséquence directe de l'action des personnels du siège et des ADR en 2000 avec l'aide et le soutien permanent du SNTRS CGT : ainsi pour l'Ile de France (siège et ADR), le SNTRS-CGT obtient 58,1% soit plus 21,3% chez les SAR !

**Bilan ITA 1<sup>er</sup> Tour :** le SNTRS-CGT conforte sa première place chez les ITA avec 40,5% (+7,2%) devant le SGEN (33,9%) qui progresse de 5,5%. Cette première place ne peut qu'être encore amplifiée après le second tour car dans les 3 CAP restantes (AJT, AGT, AJA), le SGEN ne se présente pas ! Le SNIRS perd 9,5% avec 16,3% et la CFTC perd 4% avec 8,5% . Le SNCS obtient 0,8% sur l'ensemble des CAP ITA dépouillés au premier tour. La participation chute de 4,8% avec 58,6% de votants.

**Bilan ITA et Chercheurs (DR) 1<sup>er</sup> Tour :** le SNTRS-CGT se place en première place pour la première fois sur l'ensemble ITA+chercheurs (DR) avec 32,8% (+10,9%) devant le SGEN (32,1%) qui progresse de 6,1%. Cette première place doit être encore confirmée après le second tour si on fait un bon score chez les CR et dans les 3 CAP ITA restantes ! C'est bien là l'enjeu de ce second tour !!

Le SNIRS perd 7,9% avec 16,3% et la CFTC perd 0,9% avec 6,6% . Le SNCS perd 8,2% avec 12,2% mais sans le vote des CR ce qui évidemment a peu de signification ! La participation chute de 6,5% avec 54,7% de votants.

#### Bilan par ADR :

Le SNTRS-CGT devient la première organisation syndicale chez les ITA dans 6 régions (pour 4 seulement en 1998) et la 2<sup>ème</sup> dans les 2 autres (Bordeaux et Strasbourg où le SNIRS reste en tête). Nous sommes même majoritaire dans 2 ADR : 60,7% à Toulouse (+17,7%) et 51,8% à Lille (+6,3%). 39,9% en Ile de France (+4,7%), 43,6% à Marseille (+8,9%), 38,7% à Lyon (+13,3%), 47,4% à Montpellier (+17,1%), 32,3% à Bordeaux (+7,1%), 25,6% à Strasbourg (+3,8%).

Jean KISTER

Paris le 22 février 2001.

#### CANDIDATS SNTRS CGT pour le 2ème tour des CAP INSERM :

##### CAP N°2 : CR

###### CRI :

KRUST Bernard	Paris
THONNEAU Patrick	Toulouse
BENALI Habib	Paris
COURTIN Françoise	Le Kremlin Bicêtre
FROUIN MORLON Frédérique	Paris
FLORES Roberto	Paris

##### CAP N°7 : AJT

###### Adjoint Technique Principaux (AJTPN) :

SIMEONI Jacqueline	Montpellier
THOMASSON Jean	Paris
SALMON André	Paris
FERNANDES DE SOUSA Anne-Marie	Chatenay Malabry

###### Adjoint Technique (AJTE5) :

MARTIN-HARDY Philippe	Paris
MORACHE Bertrand	Paris
ROBIN Christelle	Paris
TERRONES Serge	Lyon

##### CAP N°8 : AGT

###### Agent Technique (AGTE3) :

PECHE Marcel	Paris
PUJOL Françoise	Toulouse
BELIER Christine	Le Kremlin Bicêtre
PEREIRA Laurent	Le Kremlin Bicêtre

##### CAP N°11 : AJA

###### Adjoint Administratif (AJAE4) :

DOUTE Jean-Michel	Paris
PUERTA Dominique	Toulouse
LESECQ Florence	Paris
AZZOPARDI Christiane	Paris

**RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AUX CAP DE L'INSERM**  
(la totalité des CAP dont les votes ont été dépouillés).

Pour les CAP de CR, d'AJT, d'AGT et d'AJA, le quorum n'étant pas atteint un second tour est nécessaire.

Chercheurs	Inscrits	Votants		BL.N	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		CFTC	
DR2001	783	400	51,09	2	398	28	7,04	201	50,50	105	26,38	64	16,08		
DR1998	774	484	62,53	12	472			264	55,93	104	22,03	104	22,03		
Différence	9	-84	-11,45	-10	-74	28	7,04	-63	-5,43	1	4,35	-40	-5,95		
Elus	(différence 2001-1998)					0		3 (+1)		1 (=)		0 (-1)			
ITA	Inscrits	Votants		BL.N	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		CFTC	
IR2001	299	186	62,21	2	184	63	34,24	11	5,98	81	44,02	29	15,76		
IR1998	290	194	66,90	6	188	60	31,91			78	41,49	50	26,60		
Différence	9	-8	-4,69	-4	-4	3	2,32	11	5,98	3	2,53	-21	-10,83		
Elus	(différence 2001-1998)					2 (+1)		0		2 (=)		0 (-1)			
IE2001	546	358	65,57	1	357	123	34,45			155	43,42	51	14,29	28	7,84
IE1998	542	360	66,42	11	349	93	26,65			134	38,40	78	22,35	44	12,61
Différence	4	-2	-0,85	-10	8	30	7,81			21	5,02	-27	-8,06	-16	-4,76
Elus	(différence 2001-1998)					2 (+1)				3 (+1)		0 (-1)			
AI2001	321	203	63,24	4	199	74	37,19			70	35,18	40	20,10	15	7,54
AI1998	300	209	69,67	12	197	56	28,43			73	37,06	47	23,86	21	10,66
Différence	21	-6	-6,43	-8	2	18	8,76			-3	-1,88	-7	-3,76	-6	-3,12
Elus	(différence 2001-1998)					1 (=)				1 (=)		0 (=)		0 (=)	
TR2001	728	415	57,01	8	407	188	46,19			102	25,06	72	17,69	45	11,06
TR1998	675	435	64,44	20	415	181	43,61			82	19,76	106	25,54	46	11,08
Différence	53	-20	-7,44	-12	-8	7	2,58			20	5,30	-34	-7,85	-1	-0,03
Elus	(différence 2001-1998)					3 (=)				2 (+1)		1 (-1)		0 (=)	
AAR2001	62	45	72,58	2	43	15	34,88			20	46,51	8	18,60		
AAR96	74	54	72,97	5	49	14	28,57			19	38,78	16	32,65		
Différence	-12	-9	-0,39	-3	-6	1	6,31			1	7,74	-8	-14,05		
Elus	(différence 2001-1998)					1 (+1)				2 (+1)		0 (-1)			
SAR2001	259	152	58,69	1	151	80	52,98			26	17,22	19	12,58	26	17,22
SAR1998	328	207	63,11	3	204	56	27,45			46	22,55	60	29,41	42	20,59
Différence	-69	-55	-4,42	-2	-53	24	25,53			-20	-5,33	-41	-16,83	-16	-3,37
Elus	(différence 2001-1998)					4 (+2)				1 (=)		0 (-2)		1 (=)	

Elus SNTRS CGT CAP INSERM après le 1<sup>er</sup> tour :

CAP	TITULAIRE	SUPPLEANT
N°3 : IR	IR1 BAILLY Gilles (Lyon) IR2 PIAU Jean-Pierre (Paris)	SEYER René (Montpellier) ARZI Mohammad (Lyon)
N°4 : IE	IE1 DRIANCOURT Catherine (Bicêtre) IE2 GINTZBURGER Eric (Paris-Siège)	CARTERON Hélène (Bobigny) NETTER Martine (Paris-Necker)
N°5 : AI	LESECQ Roseline (Strasbourg)	CHAVANNE Josiane (Villejuif)
N°6 : TR	TCE GODELIER Jean-Luc (Villejuif) TCS DELAUTIER Danièle (Paris-Bichat) TCN POTTIN Corine (Paris-St Lazare)	ANDREANI Joseph (Paris) GAILLARD Isabelle (Grenoble) LECOCQ Eric (Marseille)
N°9 : AAR	LIBOURAUX Chantal (Lille)	LABBE Martine (Créteil)
N°10 : SAR	SARE BUISSON Catherine (Grenoble) SARS BURTE Catherine (Paris-Pitié) SARN GORSKI Thérèse (Bicêtre) RESVE Valérie (Paris)	POIDEVIN Annie-Christine (Paris) LELONG Dominik (Villejuif) RINAUDO Ghislaine (Paris) PRZYBILSKI Evelyne (Villejuif)

**35 Heures à l'INSERM : Un même droit pour tous !**

Les « 35 heures » c'est :

**LE PASSAGE DE LA DUREE LEGALE DE LA SEMAINE DE TRAVAIL DE 39 HEURES A 35 HEURES SANS PERTE DE SALAIRE**

Ce droit est applicable pour tous dans la fonction publique à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2002 sans exception, et sans discrimination pour les titulaires comme pour les personnels précaires (CDD, vacataires, CES etc...)

**L'APPLICATION DES 35 HEURES NE MODIFIE EN RIEN LE MAINTIEN DES DROITS ACQUIS EN MATIERES DE CONGES OU DE RETRAITES** : qu'il s'agisse des **32 jours de congés annuels** acquis à l'INSERM, des différents types de **congés spéciaux** (pour déménagements, événements familiaux, gardes d'enfants etc...), **congés formation**, **congés de maternité** ou **congés pour grossesse pathologique**.

L'application des 35 heures ne modifie pas les droits à compensations pour horaires décalés ni le respect des pauses existantes.

L'application des 35 heures doit **permettre aux personnels à temps partiels qui le souhaitent passer à temps plein** sur la base de 35 heures hebdomadaires.

**L'administration de l'INSERM tente d'introduire la confusion** : Le secrétaire général, Monsieur Douchin déclare à la journée des Directeurs d'unité en janvier dernier à propos de la réduction du temps de travail : « c'est à vous de jouer ». Au siège de l'INSERM, on parle d'une mise en place en juillet avec 17 jours annualisés de réduction du temps de travail.

**OR PASSER DE 39HEURES A 35 HEURES CELA REPRESENTE GLOBALEMENT SUR L'ANNEE 23 JOURS DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET NON 17 !**

Passer au 35 heures ne signifie pas accepter des « aménagements » à la convenance de l'administration ou des besoins locaux.

**Passer aux 35 heures c'est refuser la flexibilité imposée des horaires, sous couvert d'annualisation. C'est d'abord appliquer la référence légale de 35 heures par semaines sans perte de salaire. C'est SUR CETTE BASE COMMUNE ET LEGALE que chacun pourra négocier la répartition des heures libérées sur son lieu de travail.**

**PASSER AUX 35 HEURES C'EST REFUSER L'INTENSIFICATION DU TRAVAIL ET LE RECOURS ACCRU A L'EMPLOI PRECAIRE.**

Il ne s'agit pas de travailler autant en moins de temps. Il ne s'agit pas de colmater les brèches avec des personnels précaires surexploités et qu'on jette après usage. Ceux-ci doivent être intégrés sur des postes statutaires.

**PASSER AUX 35 HEURES C'EST LA CREATION D'EMPLOIS COMPENSATOIRES STATUTAIRES C'EST A DIRE D'UN NOMBRE DE POSTES BUDGETAIRES CORRESPONDANT AU RACCOURCISSEMENT DE LA SEMAINE DE TRAVAIL.**

**C'EST A NOUS DE JOUER !**

**Organisez partout des Assemblées générales, des réunions d'information (plusieurs ont déjà eu lieu ou sont déjà prévues : à Cochin, à Tolbiac (siège), à Villejuif, à Necker, à Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse...)**

**Signez et faites signer la pétition ci- jointe :**

- Pour la réduction de la semaine de travail à 35 heures pour tous, titulaires et précaires.
- Pour le respect des acquis : 32 jours de congés annuels et maintien des congé spéciaux.
- Contre la flexibilité, l'intensification du travail et le recours massif à l'emploi précaires.
- Pour la création de postes statutaires compensatoires.

NOM, PRENOM	Laboratoire ou service	Statut	Signature



le chiffre de 430 000 précaires pour toute la fonction publique.

Au bout du compte, quels sont les bénéficiaires réels du dispositif proposé dans la fonction publique ? Pour ce qui concerne les personnels non-titulaires de nos établissements, seule une infime partie de ceux-ci pourrait bénéficier de ce plan ! Et en étant titularisés sur emplois vacants !

**De nombreux précaires sont ignorés par l'administration.** Et parmi ceux recensés par elle combien rempliront les conditions pour être titularisés ? Cependant nous devons, comme toujours, tirer le maximum de ces mesures au profit des personnels concernés tout en continuant à agir pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins réels.

**Un niveau de précarité sous-estimé.**

Il n'est pas possible d'accepter deux catégories de personnels dans les laboratoires et services de nos établissements : l'une avec des droits élevés et l'autre quasiment sans aucun droit.

**Faire cesser cette situation est urgent :** tous les personnels précaires exerçant des fonctions de caractère permanent doivent pouvoir être rapidement titularisés. Les emplois budgétaires correspondants doivent être créés.

**Dans l'attente de cette titularisation leur situation doit être améliorée** (transformation des CES et CEC en CDD, maintien des personnels dans leur emploi, augmentation de leurs salaires, 100% de la prime au lieu des 50%, voire 0% actuels, couverture sociale, bénéfice des droits syndicaux et sociaux, au même titre que les personnels sur statut...).

### Créer des emplois de titulaires

Les ministres de la Recherche et de l'Education Nationale parlent de gestion prévisionnelle des emplois.

**Des créations de postes sont indispensables pour résorber le manque actuel de personnels** dû au non rattrapage des suppressions d'emplois (au CNRS, à l'INRA et dans l'Enseignement Supérieur). Les départs massifs à la retraite, ainsi que la résorption de la précarité, l'amélioration des conditions de travail et le développement des missions de recherche et d'enseignement supérieur, imposent que soient garantis les emplois existants et mis en place un vrai **plan**

**pluriannuel de créations nettes d'emplois** de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, d'ITA et d'ITARF.

**Des mesures spécifiques de créations d'emplois doivent être prises dans le budget 2002** pour permettre un passage aux 35 heures et améliorer réellement les conditions de travail.

**Il en est de même pour assurer la résorption de l'emploi précaire.**

**Avec vous, nous voulons exprimer fortement toutes ces exigences**  
**le 27 mars 2001**

lors de la tenue du Comité Technique Paritaire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**Rassemblons nous au Métro Solférino**  
**à partir de 10 heures 30**

### J'adhère à la CGT

NOM :

Prénom :

Corps et grade :

Adresse du laboratoire ou service :

Tél.:

Fax:

Adresse de Courrier Electronique :

FERC-CGT Case 544, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil Cedex,

Tél. : 01 48 18 82 44 - Fax : 01 49 88 07 43 - Mèl : ferc@cgt.fr

**Aujourd'hui 26 février à 14h30, salle 1448 (14<sup>ème</sup> étage)  
Une C.A.P. de licenciement en fin de stage est convoquée  
*Tout n'est pas joué !***

**Venez soutenir votre collègue et vos élus  
à l'entrée de la salle !**

**Un nouvelle perspective de licenciement au département de la valorisation et du transfert des technologies met gravement en question certaines pratiques de management à l'INSERM.**

**L'incident n'est pas isolé.**

**Le Département des ressources humaines n'a pas joué son rôle, et la Direction en porte également la responsabilité.**

Trois licenciement ont déjà été prononcés dans une période récente, et présentent des similarités troublantes

1. les choix issus des concours nous paraissent délibérément remis en cause par Madame MOISAND lorsque le candidat recruté n'est pas le candidat « interne », c'est-à-dire déjà en CDD dans le service. Ceci provoque un préjugé défavorable sur le nouveau recruté dès sa prise de fonction
2. le travail « à flux tendu » de ce service a pour conséquence de ne pas assurer l'encadrement et la formation du stagiaire, entraînant une détérioration des conditions de travail. Ceci s'accompagne de changements de fonctions successifs qui s'analysent davantage comme des sanctions que comme un parcours raisonné de formation.
3. Une gestion contestable des ressources humaines, tant de la part de la responsable du département VTT que du département des ressources humaines de l'INSERM aboutit à ce qu'aucune médiation n'ait été véritablement réalisée : grande difficulté à être reçue, obstacles à la communication du rapport intermédiaire. C'est à cette fin de non recevoir et d'impossibilité de se défendre pour répondre aux griefs que Madame STETTLER s'est trouvée confrontée, après quelques autres candidats.

**Ces conditions extrêmement difficiles placent nos nouveaux collègues face à des paradoxes ingérables qui déstructurent leur personnalité et mettent en danger leur santé physique et mentale.**

Dans le cas présent, en raison de ses manquements, l'INSERM est dans l'obligation morale et légale de proposer une nouvelle chance à l'agent : une nouvelle année de stage dans un nouveau poste comme le permettent d'ailleurs les textes.

**De plus, ce cas n'est malheureusement pas isolé. Pour demain, si rien ne change, d'autres cas se profilent ...**

**Encore un licenciement au**  
**Département de la Valorisation de l'INSERM ...**  
**Et c'est le 3<sup>ème</sup> en 6 ans, malgré 2 ans d'interdiction de recruter !!**

**Combien de départs provoqués ?**  
**Combien de personnes détruites ?**  
**Quelle souffrance au travail ?**

**QUELS CONSTATS APRÈS CE DERNIER LICENCIEMENT ?**

- Des pratiques de la Direction qui méprisent les droits des personnels,
- Une SURCHARGE DE TRAVAIL organisée par la Direction du Département ("FLUX TENDU!" comme dit MOISAND, la Directrice du Département de la Valorisation et du Transfert Technologique),
- Une Commission Administrative Paritaire (CAP) DE LICENCIEMENT, véritable MASCARADE, sans qu'aient été donnés à l'Agent les moyens de présenter sa défense comme le prévoient les statuts.
- Une Direction du Département qui refuse les formations nécessaires, change arbitrairement les fonctions, ne communique pas en temps voulu les rapports de stage.
- L'Agent qui n'est pas sollicité pour rédiger son propre rapport de stage, ce qui pourrait constituer un élément contradictoire utilisable pour sa défense.

**En fait, TOUT EST JOUÉ D'AVANCE :**

- un profil de poste impossible à satisfaire sans une formation spécifique complémentaire,
- le refus, dès le début du stage, par la Directrice du Département, du choix du Jury de recrutement au concours externe.

**On REFUSE aux Agents mis en difficulté UNE DEUXIÈME CHANCE : un nouveau stage dans un autre service !**

**Les FAUTES PROFESSIONNELLES sont celles du Chef du Département et de la Directrice des Ressources Humaines (DRH) !!**

**Monsieur le DIRECTEUR GENERAL, dès votre arrivée, vous commencez par SIGNER UN LICENCIEMENT !**

**Connaissiez-vous le dossier ? Vous êtes vous interrogé sur les dysfonctionnements de l'INSERM et sur le sort réservé aux personnels ?**

**Bureau National de la Section Nationale INSERM du SNTRS CGT**

**Paris, le 13 Mars 2001.**

## REUNION SYNDICATS – DIRECTION du 5 MARS 2001 : LES CONCOURS EXTERNES ITA

Etaient présents : pour le SNTRS-CGT : Hélène Carteron, Michèle Longuet et Corine Pottin ;  
Pour le SGEN-CFDT : C-M Bachelet, L Tubiana, M. Kornprobst ; pour le SNCS-FSU : B. Chamak ;  
Pour la CFTC : A Roman et ... ; pour le SNIRS : M-C Lagoutte  
Pour l'administration : Françoise Pierre (DRH), Jocelyne Bonoris (chef du bureau des ITA), Camille Croquette (bureau des concours ITA) et Valérie Maillet (bureau de la politique sociale).

En préambule, Françoise Pierre (FP) donne le calendrier des rencontres du nouveau DG (+ le SG et la DRH) avec les syndicats: pour le SNTRS c'est le 4 avril.

Le calendrier des réunions de travail avec la DRH et de suivi de ces réunions est fixé:

- Mobilité : 23 mars ; - concours internes + feuilles de notes + fonctionnement des CAP : 4 et 18 mai.

Introduction de FP dans un langage très « DRH », assorti d'un gros dossier distribué à chacun rempli de graphiques esthétiques mais peu intéressants. Elle définit la problématique, élabore des scénarios, précise le calendrier et les bonnes pratiques de jurys et conclut sur l'encadrement !

L'enjeu de l'Inserm selon FP est de rajeunir l'organisme. C'est seulement à partir de 2009 que des départs massifs libéreront des postes. En 2002, 26 emplois (23 en 2001) seront dégagés par les départs en retraite. C'est faible.

Campagne 2001 : Elle est exceptionnelle par les créations (39) et par une nouvelle méthode de gestion qui limite le nombre de postes non affectés. Bref 111 postes en concours externes, 62 en concours internes et 27 promotions de corps au choix.

Calendrier : l'objectif de l'Administration est d'accélérer les recrutements. Bravo ! Il paraît que c'est le contrôleur financier qui veut que les recrutements précèdent les concours internes. L'an prochain, grâce à de nouvelles procédures de mobilité, les concours externes pourraient avoir lieu au premier semestre. Cette année les recrutements IE-IR se feraient en juin et les autres avant novembre. Nous apprenons à la DRH que les élus C sont déjà « surbookés » en septembre – octobre avec les visites d'unités, les CSS et leur travail de labo. Et donc indisponibles pour les concours ! Stupéfaction de FP et Jocelyne Bonoris !

Organisation des concours :

- Regroupements de concours : de AGT à AI. L'Administration de l'Inserm « ne semble pas » être au courant de la volonté du Ministère de faire des concours communs entre EPST dans le futur.
- Profils de poste : une longue discussion s'instaure sur leur caractère excessivement pointu. L'enjeu est de savoir si on recrute pour un labo (B Chamak, SNCS, pense que « ce qui est bon pour un labo est bon pour l'Inserm »). CM Bachelet, et M Kornprobst (SGEN) estiment au contraire qu'il faut revenir à une logique de service public et recruter avec une perspective d'utilité générale pour l'organisme et non seulement pour un directeur, à un moment donné. H Carteron (SNTRS) soutient ce point de vue. On ne recrute pas pour un besoin ponctuel. Le recrutement doit se faire sur la base d'une qualification et doit aussi permettre à la personne recrutée d'évoluer dans sa carrière. La profil ne doit donc pas être trop pointu.

CM Bachelet propose que les CAP ou les CSS participent à l'élaboration des profils de poste. FP refuse les CAP. Par contre « l'avis des CSS est le bienvenu » mais lorsque L Toubiana, SGEN, relève que cet avis des CSS commencerait à résoudre le problème de transparence dans l'attribution des postes, FP recule. Même sur la participation des Conseils de labo dans l'expression des besoins et la définition des profils, elle ne veut pas d'un avis mais seulement une recommandation.

Donc les DU expriment les besoins des labos (510 demandes d'emploi cette année). L'administration les aide dans la rédaction des profils : la panacée universelle est dans la formation des DU au management et la déconcentration de l'Administration avec les Responsables des Ressources Humaines (RRH). Ensuite une personne (Christiane Picat) fait l'adéquation avec les « emplois types ». Puis la Mission Scientifique (ex-CODIS) « arbitre ». Conclusion : on n'a pas avancé d'un pouce dans le sens de la démocratie et de la transparence !

Composition des jurys :

On revient à la règle antérieure où c'est l'Administration qui constitue les jurys et pas le président, même s'il est consulté. « A l'Inserm tout le monde est expert. » FP veut faire un répertoire des experts par métier.

Indemnisation des jurys : elle est voulue par H Douchin (SG). Les organisations syndicales de l'Inserm sont contre cette mesure qui professionnaliserait les jurys. Par contre un remboursement complet des frais est indispensable.

Nous voulons un membre du jury du même niveau que le poste au concours.

M Longuet rappelle que, dans le passé, l'élus C faisait des propositions à l'Administration pour améliorer la composition des jurys (diversité thématique, géographique, hiérarchique). FP ergote : des propositions, oui, un avis, non.

Présence des DU : FP installe la confusion. Il ressort des discussions qu'elle veut responsabiliser les DU en les faisant siéger dans les jurys et pas seulement comme experts. Les DU et chefs de service auxquels sont attribués les postes, ou bien un membre du labo choisi par eux, feront partie du jury, sauf s'il y a plus de 4 postes au concours. Les syndicats sont opposés à la présence des DU, d'autant plus qu'ils sont juges et parties à cause de la généralisation des candidatures internes aux labos d'accueil. Ils sont également opposés à la présence d'un représentant de l'unité, choisit par le DU, ce qui revient au même. FP veut maintenir à tout prix au moins un représentant de l'unité d'accueil.

En conclusion: sur ce chapitre encore, c'est le blocage.

Stage :

FP veut mettre en avant le rapport intermédiaire (à 6 mois) qui doit être communiqué à l'agent par le DU, ou à défaut par la DRH. Les stages d'accueil aux nouveaux entrants vont être repris. Un livret d'accueil est prévu.

CM Bachelet propose de désigner un parrain à l'exemple des chercheurs. Refus de FP : c'est le rôle des RRH. Nous insistons sur la nécessité d'accompagner le stagiaire par une formation.

**Commentaires :**

**Promotions et recrutements** : le nombre de postes va rester très limité à l'Inserm jusqu'en 2009. Ce n'est pas le cas au CNRS. Les ITA doivent s'informer auprès des différents organismes et ne pas hésiter à se présenter aussi bien aux concours internes qu'externes.

**Transparence dans l'attribution des postes** : si on veut progresser il faut que les CSS s'emparent de cette question et fassent des propositions pour orienter les choix de la Direction.

**Françoise Pierre sollicite verbalement avec beaucoup d'insistance les propositions des syndicats. En définitive elle les écarte systématiquement :**

▪ **Sur l'élaboration des profils de poste :**

- Elle refuse l'intervention des CAP
- Elle refuse finalement l'intervention des CSS (selon elle, la « Mission scientifique » suffit.)
- Les conseils de labo n'ont pas à « donner leur avis » (le mot ne lui plaît pas) ; tout au plus peuvent-ils émettre des « recommandations ».

▪ **Sur les jurys de concours :**

- L'idée de la rémunération des membres des jurys n'est pas écartée malgré l'opposition des syndicats.
- Maintien dans le jury du directeur concerné par le recrutement ou au moins d'un représentant de l'unité concernée, malgré l'opposition des syndicats.

▪ **Sur le stage au recrutement :**

- La proposition du SGEN de l'institution d'un « parrain » pour le stagiaire ITA, comme c'est le cas pour les nouveaux chercheurs est refusée. Françoise Pierre considère qu'ils n'ont qu'à s'adresser aux Responsables Emploi-Compétence (REC).

**En conclusion :**

**Qu'apporte un tel « groupe de travail » ?**

**Qu'en est-il vraiment du « dialogue social » prôné par la DRH ?**

L'administration nous explique gentiment comment ça marche mais finalement elle ne retient aucune des propositions qui sont faites. Notre seul degré de liberté reste dans le choix de nos élus C de participer ou non à un concours donné, ou d'y exprimer notre désaccord. C'est un maigre bilan pour 4 heures de travail à 14 personnes !!!

COMMUNIQUE DE PRESSE  
FERC-CGT CGT  
Syndicats des personnels des  
organismes publics de recherche scientifique  
(INRA, CNRS, INSERM)

**LA CGT S'ENGAGE ET VEUT MOBILISER CONTRE LE BREVETAGE DU VIVANT**

La double publication du décryptage du génome humain a suscité une polémique qui ne doit pas masquer un enjeu essentiel, celui de la brevetabilité du vivant.

- Le séquençage du génome humain réactualise plusieurs dossiers :
- le cadre juridique européen n'offre aucune garantie contre l'appropriation du vivant par quelques grands groupes transnationaux et ouvre la voie à la " marchandisation " de celui-ci,
- le Ministre de la Recherche pratique un double langage ; d'un côté, il se déclare contre le brevetage du vivant, de l'autre, il incite les organismes publics de recherche à se mettre au service des grandes entreprises des sciences de la vie pour leur fournir un portefeuille de brevets (programme " Génoplante ", par exemple),

le Gouvernement n'envisage qu'un léger toilettage de la directive européenne du 06/07/1998 en admettant de breveter " une matière biologique... même lorsqu'elle préexistait à l'état naturel ".

De telles perspectives sont inacceptables au moment où le développement de la biologie moderne et ses incidences en termes de santé, d'alimentation, d'environnement et de cadre de vie constituent une préoccupation essentielle pour une majorité grandissante de la population.

**La CGT a décidé de s'engager résolument contre la mise en place du brevetage du vivant :**

- elle propose à la signature une pétition qui demande l'abrogation de la directive européenne 98/44/CE du 6 juillet 1998 sur les brevets (pétition qui a déjà recueilli plus d'un millier de signatures dans la communauté scientifique),
- elle va organiser des débats publics sur cette question en tous lieux du territoire et mener des campagnes de signatures auprès de la population avec l'ensemble de ses organisations et de ses militants,
- elle s'adresse aux parlementaires pour leur demander de se prononcer contre la transposition de la directive européenne dans le droit français,
- elle demande à être reçue par le Président de la République et le Premier Ministre pour qu'ils s'engagent clairement contre le brevetage du vivant.

Ces initiatives sont bien entendu ouvertes à toutes les organisations qui partagent ces convictions et la nécessité d'empêcher le brevetage du vivant.

Montreuil, le 16 février 2001

**Pétition contre le BREVETAGE DU VIVANT**  
(page suivante)

**A signer, à faire signer et à retourner au**  
**SNTRS-CGT**  
**7 rue Guy Moquet – Bât. N**  
**94801 VILLEJUIF Cedex**

## PETITION POUR L'ARRET DU BREVETAGE DU VIVANT

L'extension des brevets aux génomes organise l'appropriation du vivant qui, jusqu'à récemment, était considéré comme non-brevetable. Initiée au Etats-Unis, cette dérive cherche à s'imposer au monde entier sous l'impulsion de quelques grands groupes transnationaux qui veulent ainsi s'assurer un nouveau marché. Le nouveau cadre juridique européen (directive 98/44/CE du 6 juillet 1998) qui n'offre aucune garantie sérieuse contre ces dérives est un pas supplémentaire vers la "marchandisation du vivant"<sup>1</sup>.

Dans tous les domaines touchés par la biologie (Agriculture, Santé, ...) l'extension des brevets risque de réduire les échanges internationaux, source principale de progrès scientifique dans les périodes antérieures. La logique marchande l'emportant sur toute autre considération, elle interdira de fait aux pays pauvres d'avoir accès au développement technologique. Notre avenir, notre alimentation, la biodiversité, l'intégrité de notre espèce même ne sont pas à l'abri de risques technologiques nouveaux qui sont à la hauteur des espoirs légitimes que le développement de la biologie moderne a engendré. En démocratie, des enjeux de société aussi cruciaux ne peuvent échapper aux citoyens. Nous considérons que le développement des connaissances en biologie ne peut être soumis aux intérêts particuliers de quelques firmes détentrices de l'essentiel des brevets. La seule solution raisonnable consiste à renoncer à ce système, et à organiser la plus large publication de l'ensemble des informations concernant les structures génétiques (matérielles et logiques) des organismes vivants.

Face aux menaces qui pèsent sur le développement libre des recherches dans l'ensemble des laboratoires publics ou privés du monde, face aux risques de gel des échanges de ressources génétiques, face aux risques de manipulation des connaissances scientifiques fondamentales, hors de portée des citoyens, nous appelons le gouvernement français et les dirigeants des organismes publics de recherche à s'engager résolument contre le brevetage du vivant. Il existe d'autres systèmes de protection de la propriété intellectuelle que les brevets : les certificats d'obtention variétaux, par exemple

La France va prendre la présidence de l'Union Européenne. C'est sous sa présidence que les orientations du 6<sup>ème</sup> programme de recherche européen (6PCRD) vont être définies. C'est l'occasion unique d'un geste fort de portée internationale qui permettra de réorienter la recherche biologique vers des objectifs réellement humanistes.

**C'est dans ce contexte que nous, citoyens et travailleurs de la recherche, demandons en particulier de façon urgente:**

- l'abrogation de la directive européenne 98/44/CE du 6 juillet 1998 sur les brevets ;
- la suspension des aides publiques à la course au dépôt de brevets sur le vivant, notamment dans le cadre de Génoplante ;
- l'interdiction de la prise de brevets sur le vivant, qui doit être déclaré patrimoine de l'humanité ; le gouvernement français et les autres gouvernements européens doivent soutenir la proposition du groupe des pays africains à l'OMC demandant la révision de l'article 27.3b de l'accord sur la propriété industrielle<sup>2</sup> ;
- la mise en place au niveau mondial d'une initiative volontariste, s'appuyant sur les instituts publics de recherche et les universités, destinée à mettre dans le domaine public les données issues de la génomique.

Nom

Prénom

Adresse

Lieu de travail

<sup>1</sup> Dans sa conférence de presse du 4 mai 2000, le Ministre de la Recherche a déclaré : "Ainsi, les découvertes en cours sur le génome humain ont des effets très positifs pour l'invention de nouvelles thérapies, les thérapies géniques, et de nouveaux médicaments. Mais, en même temps, elles font craindre parfois soit des manipulations sur la substance vivante, avec le clonage, soit une commercialisation, une "marchandisation" du vivant".

<sup>2</sup> Extrait de la déclaration du groupe des pays africains à l'OMC (ref. WT/GC/W/302) : " La révision de cet article 27.3b doit permettre de confirmer que d'une part les plantes et les animaux ainsi que les micro-organismes et tout autres organismes vivants ou parties de ceux-ci ne sont pas brevetables, et que d'autre part, les processus naturels qui permettent aux plantes et aux animaux de se développer ne peuvent pas être non plus brevetables ". Cette proposition est déjà soutenue par l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, les Philippines, le Brésil, le Costa Rica et le Honduras.

**CGT – UFFA-CFDT – UIAFP-FO – UNSA-Fonctionnaires – FSU – Interfon-CFTC – Fonctions publiques-CGC**

**Communiqué de presse**

Les sept organisations syndicales de la Fonction publique – CGT, UFFA-CFDT, UIAFP-FO, UNSA-Fonctionnaires, FSU, Interfon-CFTC, Fonctions publiques-CGC – constatent que le gouvernement n'a toujours pas répondu à l'exigence de réouverture des négociations salariales que les fonctionnaires ont exprimée par leur importante mobilisation du 30 janvier.

Elles décident :

- D'interpeller solennellement le gouvernement pour qu'il rouvre immédiatement les négociations sur des bases significativement améliorées pour maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et en permettre la progression. Elles le feront ce jour lors de la séance de l'Observatoire de l'emploi public présidée par le ministre de la Fonction publique.
- De se réunir le 21 février pour apprécier les réponses du gouvernement.
- De fixer un nouveau rendez-vous d'actions dans la troisième semaine de mars. Elles en arrêteront la date et les modalités lors de leur rencontre du 21 février.
- D'appeler leurs organisations à se réunir au plan local et dans les départements pour entreprendre sans attendre, avec les personnels, des démarches communes d'action en direction des pouvoirs publics sur ces objectifs.

Paris, le 15 février 2001

**Communiqué  
des 7 organisations syndicales de la Fonction publique du 21/02**

**Salaires Fonction Publique  
Grève unitaire le 22 mars 2001**

Réunies ce 21 février 2001 les 7 organisations syndicales CGT - UFFA-CFDT - UIAFP-FO - UNSA Fonctionnaires - FSU - Interfon-CFTC - Fonctions publiques-CGC constatent le refus persistant du Ministre de la Fonction Publique de rouvrir les négociations salariales en dépit de leur nouvelle interpellation du 15 février.

Le Gouvernement porte l'entière responsabilité de l'aggravation du conflit avec les fonctionnaires et démontre ainsi sa "conception archaïque" du dialogue social.

Dans ces conditions, elles appellent les personnels de la Fonction Publique à une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations le **Judi 22 mars 2001** sur leur objectif commun de réouverture des négociations salariales sur des bases significativement améliorées pour maintenir le pouvoir d'achat et en permettre la progression.

Elles appellent leurs organisations à se rencontrer au plan local comme dans les départements pour agir dès maintenant et préparer cette journée.

***Manifestation prévue Ile de France :***

***Judi 22 mars 2001***

***11h République - Opéra (RDV: Place de la République-Bd Magenta)***